



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion de bureau : Lundi 30 septembre 2024

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS

Excusé(s) : M. Christopher SPADAFORA

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

Le président ouvre la séance en informant avoir eu un entretien ce jour avec la direction de la Ligue Méditerranée de Football (MME TORRENTE, MM. DOUDET, DUBOIS), ainsi qu'avec le président et le vice-président de la C.D. de l'Arbitrage du district du Grand Vaucluse.

SECTION ADMINISTRATIVE

Nouvel arrivant en Méditerranée :

Nous notons l'arrivée en Méditerranée d'un nouvel Jeune Arbitre de Ligue :

- M. JEAN-JOSEPH Julien (Ligue Martinique)

Convocation pour audition

La C.R. de l'Arbitrage décide de convoquer un arbitre à la suite de faits qui se sont déroulés lors d'un match du 4^{ème} tour de Coupe de France. Cette audition aura lieu lors de la prochaine réunion : le lundi 14 octobre à 18h30.

SECTION TECHNIQUE

Point évolutions féminines

Mme Marion SALEMME prend la parole afin de faire un tour d'horizon des arbitres féminines, avec qui elle s'est entretenue. Elle rapporte les ambitions et objectifs de chacune.

Point ambassadeurs de l'arbitrage

M. Maxime APRUZZESE prend la parole pour faire un point sur le lancement de la saison des ambassadeurs de l'arbitrage. Les ambassadeurs sont missionnés pour effectuer des opérations de sensibilisation à l'arbitrage dans les clubs de leur département.

Les clubs ciblés en priorité seront ceux en infraction avec le statut de l'arbitrage.

Formation Initiale en Arbitrage

M. Cyril BOUREAU prend la parole pour évoquer les F.I.A qui auront lieu en octobre 2024, lors des vacances de la Toussaint. Six sessions de formations sont prévues au sein des cinq Districts. Il est encore trop tôt pour connaître le nombre de participants.

Effectifs 2024-2025

M. Cyril BOUREAU fait le point sur les effectifs 2024-2025 ; il est constaté une augmentation +16,5% entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024, avec un taux de renouvellement de 91,8% sur la saison 2024-2025.

Rassemblement des capitaines

La Ligue Méditerranée organise, comme chaque année, le rassemblement des capitaines des équipes jeunes le 5 octobre 2024 au siège de la Ligue.

PV n°6 C.R. de l'arbitrage du 30.09.2024

Il est animé par les C.T.R.A, avec deux ateliers arbitrage autour de la relation arbitre capitaine et des lois du jeu.

Candidature observateur : M. Idriss BRIKI

La C.R. de l'Arbitrage valide la candidature de M. Idriss BRIKI au titre d'observateur pour les Jeunes Arbitres de Ligue. Il sera accompagné lors de sa première désignation par un autre observateur.

Stage préparation physique

La C.R. de l'Arbitrage valide la demande de stage de M. Anthony PASQUINI, arbitre du District du Var et étudiant en préparation physique. Les missions de ce stage qui aura lieu dans les prochaines semaines seront les suivantes :

- Rédaction de documents autour de la préparation physique, qui seront ensuite fournis à nos arbitres.
- Intervention lors des stages.
- Intervention autour de la réathlétisation des blessés.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET